



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 117 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 29 janvier 2003, adressée au Président l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées des 14, 17, 24 et 28 janvier 2003 (A/57/705 et Add.1 à 4), j'ai l'honneur de vous informer que Haïti a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**

